**La «boucane» dans les endroits publics**

**Annotation du texte**

Comme vous le savez, depuis quelques années, la cigarette est interdite à l’intérieur des établissements publics. Par contre, ce règlement n’est pas encore effectif dans les bars, les restaurants… Parallèlement, j’ai lu un article dans lequel les auteurs disaient que la fumée secondaire était très nocive pour les non-fumeurs. Ils invoquaient aussi le taux alarmant et croissant de fumeurs ainsi que l’augmentation des cancers du poumon et autres maladies reliées à la fumée de la cigarette. La date butoir pour la mise en vigueur du règlement de l’interdiction dans tous les établissements publics approche et je sais que vous, propriétaires de bars et restaurateurs, tentez par tous les moyens de repousser cette date. Quant à moi, je considère que le ministère de la Santé doit conserver sa position et interdire, une fois pour toutes et partout, la cigarette dans les endroits publics, car la fumée secondaire nous affecte tous. Tout d’abord, interdire la cigarette dans les endroits publics réduirait le danger pour les femmes enceintes. Selon la revue Pro-vie, les risques pour un fœtus exposé à la fumée sont une diminution du poids à la naissance, la prématurité, une plus grande tendance à la nervosité et une intelligence amoindrie ainsi que tous les risques du cancer du poumon.1  Ces faits très explicites devraient vous mettre en garde et vous encourager à respecter les femmes enceintes ainsi que leurs enfants. Ce n’est pas parce qu’une femme vit une grossesse ou qu’elle a de jeunes enfants qu’elle ne fréquente plus les restaurants ou autres établissements publics. C’est une clientèle que vous perdez en ne les respectant pas. Bref, selon moi, les femmes enceintes ne devraient pas s’exposer à la fumée et l’interdire dans tous les lieux publics demeure plus logique. Ensuite, il est évident que les non-fumeurs ne devraient pas être en contact avec la fumée de cigarettes. Dans le livre *Le bonheur du végétarisme*, il est dit: « Même si vous ne fumez pas, respirer la fumée des autres vous affecte au point que vous fumez, par personne interposée, au moins huit cigarettes dans une journée de travail. »2  Il s’avérerait donc positif de protéger les non-fumeurs plus particulièrement dans les endroits publics parce que la fumée les affecte et cela comporte des risques. De plus, dans le livre *La vie dans l’abondance*, on parle que la combustion d’un paquet de cigarettes dégage 8 litres d’oxyde de carbone et 19 litres d’anhydride carbonique.3 En 1952, on a déclaré que c’était la fumée et non la nicotine, la principale coupable. Mais ce n’est pas tout, la fumée atteint la vessie, l’œsophage, le larynx, le pancréas, etc. Par surcroît, à l’émission Découvertes, on expliquait que fumer 20 cigarettes par jour pendant 7 ans atteignait les cils vibratiles, les paralysait et causait ensuite le cancer du poumon. Ces faits sont-ils assez éloquents pour vous? Qu’est-ce qu’il faut de plus pour vous convaincre de vous rallier à la position ministérielle et appliquer les règles dans vos commerces? En somme, si je me résume, la fumée nuit aux fumeurs, mais autant aux non-fumeurs et l’interdire dans tous les établissements contribuerait à prévenir le mal. Finalement, plusieurs parmi vous me diront que la cigarette dans les endroits publics ne respecte pas la liberté des droits individuelle des fumeurs, mais qu’en est-il des droits des non-fumeurs? Vous vous vantez de créer des sections non-fumeurs, mais c’est donner un coup d’épée dans l’eau. La fumée voyage dans l’air et atteint les non-fumeurs assis dans l’autre section. Je pense que c’est un juste retour du balancier que les fumeurs respectent les non-fumeurs en s’abstenant de fumer dans les endroits publics. Parallèlement, créer des fumoirs isolés pour qu’ils puissent se contaminer au chaud n’apporte pas de solution, car dès que la porte sera ouverte, la fumée circulera. Le pire dans tout cela, c’est que les non-fumeurs deviennent des victimes passives qui ne peuvent rien faire pour ne pas inhaler la fumée flottante dans l’air. La seule façon de vaincre ce fléau reste d’interdire la cigarette dans tous les restaurants ou bars. Qu’est-ce qu’il y a de si difficile à aller fumer sa cigarette à l’extérieur? Bien entendu, vous me direz que les non-fumeurs peuvent aller s’aérer les poumons dehors, mais dès qu’ils rentreront à l’intérieur, la fumée sera toujours là. Par conséquent, selon moi, empêcher la cigarette à l’intérieur des édifices s’avère la seule solution viable pour empêcher de contaminer les non-fumeurs. Pour conclure, je maintiens qu’interdire la cigarette dans tous les établissements publics reste la meilleure solution envisageable, car la fumée secondaire est toxique pour les femmes enceintes, elle cause des désagréments autant chez les fumeurs que chez les non-fumeurs. De plus, les solutions de cohabitation entre fumeur et non-fumeur m’apparaissent utopiques puisque la fumée circule toujours dans l’air. Vous avez peut-être peur de perdre la clientèle fumeuse, mais regardez ailleurs, comme à Toronto ou à Vancouver, et vous verrez que s’il y a fluctuation dans votre clientèle, ce sera de très courte durée. Cessez donc de penser profit et pensez santé, longue vie, qualité de vie… Ce sera certainement plus rentable!

Marie-France Gélinas

1 Revue Pro-vie, 1998.

2 Daniele STARENKYJ, *Le Bonheur du végétarisme*, Orion, 1997.

3 Daniele STARENKYJ, *La vie en abondance*, Orion, 1997.